



---

## RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2015-1

### MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2015 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN D'Y AJOUTER ET DE MODIFIER CERTAINS TARIFS ET DE PRÉCISER LES BIENS ET LES SERVICES ÉTANT ASSUJETTIS À LA TPS ET À LA TVQ EN VIGUEUR

---

CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité a adopté le Règlement numéro 48-2015 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon;
CONSIDÉRANT QU'	il y a lieu de modifier le Règlement 48-2015 afin d'y ajouter et de modifier certains tarifs et de préciser les biens et les services étant assujettis à la TPS et à la TVQ en vigueur;
CONSIDÉRANT QU'	un avis de motion a été donné le 10 février 2015;
CONSIDÉRANT QU'	une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant fait la présentation.

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Rawdon décrète ce qui suit :

#### **Article 1 – Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2**

L'Article 2 est remplacé par ce qui suit :

#### **« Article 2 – Application du règlement**

Les tarifs prévus par ce règlement sont applicables à toute personne ou organisme qui se procure un ou plusieurs biens ou services fournis par la Municipalité de Rawdon.

Dans le cas où aucun tarif n'est établi pour un bien ou un service fourni par la Municipalité de Rawdon, le tarif de ce dernier correspond à son coût réel majoré d'un maximum de 15 % à titre de frais d'administration.

Les frais d'inscription aux activités de loisirs seront majorés de 25 % pour les non-résidents.

Lorsqu'une personne ou un organisme annule son inscription à un service fourni par la Municipalité, cette dernière lui rembourse le tarif défrayé seulement si cette annulation parvient au service municipal responsable de ce service avant le début de la prestation de service; la Municipalité conserve cependant un montant équivalant à 15 % du tarif établi pour ce service à titre de frais d'administration. Une annulation qui parvient au service municipal concerné après ce moment n'est pas remboursable.

À l'exception de l'article 5.1 concernant les raccordements à l'aqueduc ou à l'égout – Unifamilial qui bénéficient d'une exonération de taxes, tous les tarifs mentionnés aux articles 5, 6 et 8 ci-dessous sont assujettis aux taxes applicables (TPS/TVQ). »

### Article 3

L'Article 3 est remplacé par ce qui suit :

#### « Article 3 – Tarifs

Pour obtenir l'un ou plusieurs des biens ou des services indiqués dans la grille tarifaire ci-dessous, toute personne ou organisme doit acquitter le tarif qui est applicable pour ce bien ou ce service, et ce, tel qu'établi dans cette grille.

Grille tarifaire			
Biens ou services tarifés	Tarif	Tarif minimum	Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)
<b>TARIFS GÉNÉRAUX</b>			
Numérisation	0,50 \$ / page		Taxes incluses.
Télécopie	Transmission locale	0,25 \$ / page	0,50 \$
	Transmission interurbaine	0,50 \$ / page	2,00 \$
	Réception	0,50 \$ / page	
Copie	Noir et blanc	0,30 \$ / page - format lettre 0,50 \$ / page - autres formats	Taxes incluses.
	Couleur	1,50 \$ / page - format lettre 2,00 \$ / page - autres formats	Ne s'applique pas aux demandes d'accès à l'information.
Copie certifiée conforme	1,00 \$ par page	5,00 \$	Taxes incluses.
Support informatique (disquette, cédérom, etc.)	13,25 \$ / unité		Taxes en sus.
Frais de poste	1,00 \$ plus les frais d'envoi		Taxes en sus.
Copie d'un règlement	0,33 \$ / page		Taxes incluses. Maximum : 35,00 \$ par règlement.
Rapport d'événement	15,00 \$		Taxes en sus.
Carte de Rawdon	2,00 \$		Taxes en sus.
Toute prestation nécessitant un geste administratif	22,50 \$ / heure	5,00 \$	Taxes en sus.
<b>TARIFS SPÉCIFIQUES</b>			
Service animalier	Licence de chien (période de validité : 1 an)	Stérilisé : 20,00 \$ Non stérilisé : 45,00 \$	Exonération de taxes. 20 \$ frais de poste par avis de retard après 30 jours de retard ou plus.
	Licence de chien à poster		Taxes en sus. Demande d'envoi de licence par la poste : Frais de la licence + 1 \$ de frais + frais de poste.
	Licence de remplacement	10 \$	Exonération de taxes.
	Frais de capture et de transport d'un animal	100 \$	Taxes en sus.
	Garde d'un animal	20 \$ / jour	Taxes en sus.
Certificat de vie ou assermentation	5 \$		Exonération de taxes.

Grille tarifaire			
Biens ou services tarifés	Tarif	Tarif minimum	Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)
Vignette de stationnement	10 \$		Taxes en sus.
Vignette pour embarcation sur le lac Pontbriand pour les propriétaires riverains et les résidents de Rawdon ( <u>période de validité</u> : par saison estivale)	25 \$		Taxes en sus.
Vignette pour embarcation sur le lac Pontbriand pour les visiteurs ( <u>période de validité</u> : journalière)	150 \$		Taxes en sus.
Vignette de remplacement pour embarcation	10 \$		Taxes en sus.
Toute autorisation émanant d'une autorité gouvernementale nécessitant la signature d'un chargé de pouvoir de la Municipalité	5 \$		Exonération de taxes.
<p>Pour la section suivante, les taxes s'appliquent comme suit :</p> <p><b>Locations de salles</b> : taxes en sus  <b>Dépôt de clés</b> : exonération de taxes</p>			
<b>Location de salles :</b> - Centre communautaire Metcalfe - Chalet de la Plage	Organismes sans but lucratif de la municipalité 0 \$ / jour 0 \$ / demi-journée  Organismes sans but lucratif extérieurs à la municipalité 30 \$ Dépôt de clés 40 \$ /jour 20 \$/demi-journée  Résidents ou autres organisations : 30 \$ Dépôt de clés 80 \$/ jour 40 \$/demi-journée		Ce tarif ne s'applique pas aux activités et aux événements faisant partie de la programmation du Service des loisirs et de la culture.  Ce tarif ne s'applique pas aux organismes sans but lucratif de la municipalité lors de la tenue de leur assemblée générale annuelle ou lors d'une réunion de leur conseil d'administration.
Location du <b>Bureau d'accueil touristique</b>	Organismes sans but lucratif de la municipalité 30 \$ / jour 15 \$ / demi-journée  Organismes sans but lucratif extérieurs à la municipalité 30 \$ Dépôt de clés 40 \$ /jour 20 \$/demi-journée  Résidents ou autres organisations : 30 \$ Dépôt de clés 80 \$/ jour 40 \$/demi-journée		Ce tarif ne s'applique pas aux activités et aux événements faisant partie de la programmation du Service des loisirs et de la culture.  Ce tarif ne s'applique pas aux organismes sans but lucratif de la municipalité lors de la tenue de leur assemblée générale annuelle ou lors d'une réunion de leur conseil d'administration.
Location du <b>gymnase</b> du Centre communautaire Metcalfe	Organismes sans but lucratif de la municipalité 40 \$ / jour 20 \$ / demi-journée  Organismes sans but lucratif extérieurs de la municipalité 30 \$ Dépôt de clés 80 \$/ jour 40 \$/ demi-journée		Ce tarif ne s'applique pas aux activités et aux événements faisant partie de la programmation du Service des loisirs et de la culture.  Ce tarif ne s'applique pas aux organismes

Grille tarifaire			
Biens ou services tarifés	Tarif	Tarif minimum	Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)
	Résidents ou autres organisations : 30 \$ Dépôt de clés 205 \$/ jour 102,50 \$/demi-journée		sans but lucratif de la municipalité lors de la tenue de leur assemblée générale annuelle ou lors d'une réunion de leur conseil d'administration.
Carte de Noël	2,00 \$		Taxes en sus.
Le tarif des articles promotionnels qui n'est pas expressément spécifié au présent règlement est établi conformément au deuxième alinéa de l' <b>Article 2</b> du présent règlement, soit le coût réel majoré de 15% à titre de frais d'administration.			
SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE			
Inscription	Résidents	Gratuit	
	Non-résidents	41 \$ / année	Exonération de taxes.
Remplacement d'une carte perdue, endommagée ou illisible au lecteur optique		10 \$	Exonération de taxes.
Photocopie	Noir et blanc	0,30 \$ / page - format lettre 0,50 \$ / page - autres formats	Taxes incluses.
	Couleur	1,50 \$ / page - format lettre 2,00 \$ / page - autres formats	Taxes incluses.
Document perdu ou endommagé	Livre		Taxes en sus.
	CD		<b>L'utilisateur doit déboursier le prix du marché ou celui d'acquisition plus 2 \$ de frais de traitement et 5 \$ de frais d'administration</b>
	CD-ROM		
	Magazine		
Poste informatique	Utilisation	Gratuit	
	Impression noir et blanc	0,30 \$ / page	Taxes incluses.
Tout document prêté, quel que soit son support		0,15 \$ par document, par jour de retard	Taxes en sus.  Le montant maximal de frais de retard pouvant être exigé des usagers est : 10 \$ pour les usagers d'âge mineur 15 \$ pour les usagers de 18 ans ou plus Le conseil peut toutefois décréter une période d'amnistie.
SERVICE DES FINANCES			
Copie du rapport financier		2,65 \$	Taxes en sus.
Copie de la liste des contribuables		0,01 \$ / nom	Taxes en sus.

Grille tarifaire			
Biens ou services tarifés	Tarif	Tarif minimum	Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)
Certificat d'évaluation	2,05 \$ / certificat		Taxes en sus.
Copie ou extrait du rôle d'évaluation	0,40 \$ / unité		Taxes en sus.
Chèque retourné	30,50 \$		Exonération de taxes.
<b>SERVICE DU GREFFE</b>			
Copie de la liste électorale ou référendaire (Document n'ayant pas un caractère public)	0,01 \$ / nom		Taxes en sus.  S'applique seulement pour les copies supplémentaires de la liste remise aux personnes autorisées en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (articles 106, 109, 659 et 659.1 Lerm).
<b>SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</b>			
Demande d'information – installation septique	13 \$		Taxes en sus.
Plan de zonage	23 \$ / plan		Taxes en sus.
Plan des zones de dangers naturels	23 \$ / plan		Taxes en sus.
Plans des districts électoraux	23 \$ / plan		Taxes en sus.
Matrice graphique	5 \$ / matrice		Taxes en sus.  Lorsque feuillet non disponible : 0,75 \$ : 8,5' x 14' 1,25 \$ : 11' x 17'
Demande de permis et certificats	Affichage	30 \$	Exonération de taxes.
	Aménagement – bande riveraine	25 \$	Exonération de taxes.  Sauf dans le cas de la renaturalisation de la bande riveraine par de la végétation typique où le certificat est sans frais.
	Bâtiment accessoire	Résidentiel : 25 \$ Agricole / Industriel / Institutionnel / Commercial : 100 \$	Exonération de taxes.
	Camping	100 \$	Exonération de taxes.
	Captage des eaux souterraines	55 \$	Exonération de taxes.
	Construction neuve d'un bâtiment principal – usage résidentiel	165 \$ : pour un premier logement 105 \$ : par unité de logement additionnelle	Exonération de taxes.

Grille tarifaire				
Biens ou services tarifés	Tarif	Tarif minimum	Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)	
Demande de permis et certificats	Agrandissement d'un bâtiment principal – usage résidentiel	80 \$		Exonération de taxes.
	Liste mensuelle des permis de construction émis au cours du mois			Exonération de taxes. Abonnement 2015 : 120 \$ / année ou 10 \$ / mois (réf : art. 8.3).
	Rénovation ou réparation d'un bâtiment principal – usage résidentiel	35 \$		Exonération de taxes.
	Autre construction neuve ou agrandissement d'un bâtiment principal – usages commerciaux, industriels agricoles ou institutionnels	Construction neuve : 100 \$ de base + 2 \$ / Mc de superficie de plancher. Agrandissement : 50 \$ de base + 1 \$ / Mc de superficie de plancher	165 \$	Exonération de taxes.
	Rénovation ou réparation d'un bâtiment principal – usages commerciaux, industriels, agricoles ou institutionnels	105 \$ ou 55 \$, selon la valeur déclarée des travaux		Exonération de taxes. Note explicative : pour les travaux ayant une valeur déclarée de 2 500 \$ et moins, le tarif est de : <b>55 \$</b> et pour les travaux ayant une valeur déclarée de plus de 2 500 \$, le tarif est de : <b>105 \$</b> .
	Sablières, gravières ou carrières	525 \$		Exonération de taxes.
	Coupe d'arbres	Avec remplacement : 10 \$ Sans remplacement : 50 \$		Exonération de taxes.
	Démolition	Bâtiment principal : 50 \$ Bâtiment accessoire : 25 \$		Exonération de taxes.
	Déplacement	Bâtiment principal : 50 \$ Bâtiment accessoire : 25 \$		Exonération de taxes.
	Exploitation forestière	110 \$		Exonération de taxes.
	Installation septique	60 \$		Exonération de taxes.

Grille tarifaire				
Biens ou services tarifés		Tarif	Tarif minimum	Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)
	Lotissement	80 \$ plus 10 \$ par lot créé		Exonération de taxes.
	Piscine hors terre	25 \$		Exonération de taxes.
	Piscine creusée ou semi- creusée	50 \$		Exonération de taxes.
	Place d'affaires	30 \$		Exonération de taxes.
Frais d'étude – Demande de dérogation mineure	Résidentielle	400 \$ par demande		Exonération de taxes.
	Commerciale Industrielle Institutionnelle	400 \$ par demande		Exonération de taxes.  Lorsque la valeur déclarée au permis ou celle au rôle d'évaluation (la plus élevée des deux prévalant) est de moins de 500 000 \$.
	Commerciale Industrielle Institutionnelle	1 500 \$ par demande		Exonération de taxes.  Lorsque la valeur déclarée au permis ou celle au rôle d'évaluation (la plus élevée des deux prévalant) est de 500 000 \$ ou plus.
Frais d'étude – Demande de modification réglementaire d'urbanisme		500 \$ par demande		Exonération de taxes.  Non remboursable + dépôt de 500 \$ (dépôt remboursable au refus de la demande si préalable à l'enclenchement du début du processus de modification seulement).
Frais d'étude – Demande de modification de règlement administratif		500 \$ par demande		Exonération de taxes.  Non remboursable.
Plan PIIA		500 \$ par demande		Exonération de taxes.  Non remboursable.
Les frais à percevoir selon les tarifs établis dans la présente section sont payables au moment de la présentation de la demande.				

Grille tarifaire			
Biens ou services tarifés	Tarif	Tarif minimum	Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)
<b>SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE</b>			
Abonnement – Plateau de tennis	Jeune (moins de 15 ans)	15 \$ / saison	<p><b>Abonnement :</b> Exonération de taxes.</p> <p><b>Dépôt de clés :</b> exonération de taxes.</p> <p>+ 10 \$ de dépôt pour la clé remboursable au retour de la clé au cours de la même année.</p>
	Adulte (15 ans et plus)	55 \$ / saison	<p><b>Abonnement :</b> Taxes en sus.</p> <p><b>Dépôt de clés :</b> exonération de taxes.</p> <p>+ 10 \$ de dépôt pour la clé remboursable au retour de la clé au cours de la même année.</p>
	Famille	100 \$ / saison	<p><b>Abonnement :</b> Taxes en sus.</p> <p><b>Dépôt de clés :</b> exonération de taxes.</p> <p>+ 10 \$ de dépôt pour la clé remboursable au retour de la clé au cours de la même année. 3 personnes ou plus.</p>
	Non-résident	30 \$ / semaine 70 \$ / saison	<p><b>Abonnement :</b> Taxes en sus.</p> <p><b>Dépôt de clés :</b> exonération de taxes.</p> <p>+ 10 \$ de dépôt pour la clé remboursable au retour de la clé au cours de la même année.</p>
	Non-résident – Inscriptions hebdomadaires Frais de retard pour le retour de la clé	5 \$ / jour pour un maximum de 40 \$	Taxes en sus.



Grille tarifaire			
Biens ou services tarifés	Tarif	Tarif minimum	Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)
Camp de jour – Service de garde	Camp de jour (résidents)	61,80 \$ / semaine	Exonération de taxes.  Lorsque la Municipalité offre moins de 5 jours de service dans une semaine, le prix est calculé au prorata des jours offerts pour le camp de jour et le service de garde.  Le tarif à l'unité s'applique lorsqu'un enfant n'est pas inscrit à tous les jours de service de garde offerts dans une semaine.  Rabais familiaux : 25 % de rabais pour chaque inscription à compter du 3 <sup>e</sup> enfant de la même famille.
	Service de garde (résidents)	20,60 \$ / semaine 6,18 \$ / jour lorsque pris à l'unité	
	Frais d'inscription (résidents)	14,42 \$	
	Camp de jour (non-résidents)	87,55 \$ / semaine	Exonération de taxes.  Lorsque la Municipalité offre moins de 5 jours de camp dans une semaine le prix est calculé au prorata des jours offerts pour le camp de jour et le service de garde.  Le tarif à l'unité s'applique lorsqu'un enfant n'est pas inscrit à tous les jours de service de garde offert dans une semaine.  Rabais familiaux : 25 % de rabais pour chaque inscription à compter du 3 <sup>e</sup> enfant de la même famille.
	Service de garde (non-résidents)	35,05 \$ / semaine 9,27 \$ / jour lorsque pris à l'unité	
	Frais d'inscription (non-résidents)	18,03 \$	
Accès aux sites suivants, <u>pour les personnes non résidentes</u> :  Plage Rawdon  Parc des chutes Dorwin  Parc des Cascades	Enfant (moins de 7 ans)	Gratuit	Taxes incluses.  Ces tarifs donnent accès à l'ensemble de ces sites.
	Jeune (de 7 ans à moins de 15 ans)	3 \$	
	Adulte (15 ans et plus)	7 \$	
	Autobus et minibus	55 \$ / jour par autobus ou minibus	
			Taxes incluses.  Ce tarif donne droit aux passagers de ces

Grille tarifaire			
Biens ou services tarifés	Tarif	Tarif minimum	Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)
			véhicules d'accéder à l'ensemble de ces sites.
Location des sites suivants <u>pour des tournages</u> :  Parc des chutes Dorwin Parc des Cascades Plage Rawdon	1 020 \$ / jour		Taxes en sus.  Sous réserve de la conclusion d'une entente avec la Municipalité.  Si demande de tournage dans d'autres installations, tel le Centre Metcalfe : même tarif.
Location des sites suivants <u>pour d'autres événements</u> que des tournages (incluant les mariages) :  Parc des chutes Dorwin  Parc des Cascades  Plage Rawdon	<b>305 \$ plus :</b>  un montant de <b>205 \$</b> pour 1 à 50 véhicules  un montant de <b>410 \$</b> pour 51 à 100 véhicules  un montant de <b>815 \$</b> pour 101 véhicules et plus	510 \$	Taxes en sus.  Location possible hors des périodes d'ouverture des sites (Parc des Cascades et Parc des chutes Dorwin, ouverts les fins de semaine seulement de la mi-mai à la mi-juin et de début septembre à mi-octobre, ouverts tous les jours, de la mi-juin au début septembre. Plage Rawdon, ouverte tous les jours à partir de la fin de semaine précédant la Fête Nationale jusqu'à la Fête du Travail et de mi-décembre à mi-mars)  De 9 h à 20 h.  Un <b>dépôt</b> de 200 \$ est exigé.

Malgré les tarifs établis ci-dessus dans la grille tarifaire, le directeur général peut réduire les tarifs ou renoncer à les percevoir dans le cadre d'une entente spécifique avec un organisme, une association ou tout autre regroupement apparenté. »

#### **Article 4**

L'Article 4 est remplacé par ce qui suit :

#### **« Article 4 – Interprétation de la grille tarifaire**

Lorsqu'apparaît, pour un bien ou un service identifié dans la grille tarifaire ci-dessus, un « **Tarif** » et un « **Tarif minimum** », le plus élevé des montants entre celui obtenu pour le « **Tarif** » et celui établi pour le « **Tarif minimum** » s'applique. De plus, le « **Tarif** » ou le « **Tarif minimum** » sont sujets aux « **Stipulations** » qui leur sont établies.

Par ailleurs, les « **Tarifs spécifiques** » sont les tarifs établis pour les biens ou les services fournis par le service municipal qui y est indiqué. Les « **Tarifs spécifiques** » ont préséance sur les « **Tarifs généraux** ». »

**Article 5 – Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(S)  
\_\_\_\_\_  
**Me Caroline Gray**  
Directrice du Service du greffe  
et secrétaire-trésorière adjointe

(S)  
\_\_\_\_\_  
**Bruno Guilbault**  
Maire

---

***CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)***

---

Avis de motion le : **10 février 2015**  
Règlement adopté le : **25 mars 2015**  
Avis public d'entrée en vigueur le : **27 mars 2015**

Résolution n° : **15-59**  
Résolution n° : **15-156**

(S)  
\_\_\_\_\_  
**Me Caroline Gray**  
Directrice du Service du greffe  
et secrétaire-trésorière adjointe

(S)  
\_\_\_\_\_  
**Bruno Guilbault**  
Maire